



Chippis, le 16 mars 2020

Coronavirus (Covid-19) – Directives exceptionnelles

A la suite des différentes mesures édictées par la Confédération et le Canton, le Conseil municipal de Chippis a pris la décision d'interdire toutes manifestations dans les salles communales et bourgeoises et ce jusqu'à nouvel avis.

Les terrains de sport en plein air, actuellement fermés en raison de la pause hivernale, demeurent clos. Il conseille également aux sociétés qui gèrent leurs propres salles d'en faire de même.

Dans un même souci de santé publique, **nous invitons nos concitoyens à renoncer à se rendre aux bureaux communaux, sauf pour les cas d'urgence et sur rendez-vous.** Nous vous demandons impérativement de privilégier le téléphone ou les e-mails.

Il est désormais nécessaire que chacun fasse preuve de solidarité et d'entraide. La solidarité est notre ressource la plus importante, tout particulièrement en situation de crise. Protégeons-nous nous-mêmes et protégeons les autres. Pour le bien de toutes et tous, c'est ensemble que nous braverons cette crise sanitaire !

Les autres mesures qui devront être prises, compte tenu des circonstances seront communiquées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Le Conseil municipal demande d'appliquer et de respecter les directives et recommandations émises par la Confédération (OFSP) et le Canton. A consulter "info.covid@ocvs.ch".

Les informations concernant les écoles, la crèche et l'UAPE, également fermées, font l'objet d'une information séparée.

Le Conseil municipal